



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès
à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Treizième réunion
Genève, 9-11 février 2011

Rapport de la treizième réunion du Groupe de travail des Parties

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Participation.....	2–4	3
B. Questions d'organisation.....	5–7	3
II. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.....	8–9	3
III. Questions de fond	10–17	4
A. Participation du public aux travaux des instances internationales.....	10–11	4
B. Accès à la justice	12–13	4
C. Moyens informatiques et centres d'échange d'informations	14–15	5
D. Participation du public au processus décisionnel	16	5
E. Organismes génétiquement modifiés.....	17	5
IV. Procédures et mécanismes	18–24	5
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions.....	18–19	5
B. Rapports nationaux d'exécution	20–21	6
C. Système de présentation des rapports.....	22	6

D.	Guide d'application de la Convention	23	6
E.	Renforcement des capacités.....	24	7
V.	Promotion de la Convention	25–27	7
A.	Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.....	25–26	7
B.	Activités de sensibilisation et communication.....	27	7
VI.	Programme de travail et fonctionnement de la Convention	28–32	7
A.	Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014	28	7
B.	Programme de travail pour 2012-2014.....	29	8
C.	Possibilités de services d'expert/de conseils au titre de la Convention	30	8
D.	Questions financières.....	31–32	8
VII.	Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties	33–37	10
A.	Déclaration	33–34	10
B.	Futur plan stratégique	35	10
C.	Ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties	36	10
D.	Dispositions d'ordre pratique pour la quatrième session de la Réunion des Parties	37	10
VIII.	Questions diverses	38	10
IX.	Adoption des décisions et clôture de la réunion.....	39	10

I. Introduction

1. La treizième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue du 9 au 11 février 2011 au Palais des Nations, à Genève.

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion les délégations des Parties suivantes à la Convention: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turkménistan. L'Union européenne, représentée par la Commission des Communautés européennes, était aussi présente.

3. Une délégation de l'Ouzbékistan assistait aussi à la réunion.

4. Étaient aussi représentés des centres régionaux pour l'environnement, des centres Aarhus et d'organismes commerciaux et professionnels, d'organismes de recherche et d'établissements universitaires. En outre, des représentants d'organisations internationales, régionales et nationales de défense de l'environnement ont participé à la réunion, nombre d'entre elles ayant coordonné leur contribution dans le cadre de l'ECO-Forum européen¹.

B. Questions d'organisation

5. La réunion a été ouverte par le Président.

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour tel qu'il était reproduit dans l'ordre du jour provisoire annoté (ECE/MP.PP/WG.1/2011/1).

7. Le Président a informé le Groupe de travail qu'en vue d'offrir les mêmes avantages aux délégations anglophones, francophones et russophones, la réunion se clôturerait par une liste de décisions qui seraient projetées sur un écran et présentées oralement par lui-même, permettant ainsi leur interprétation. La liste des décisions serait distribuée aux participants par courrier électronique, après la réunion, et serait incorporée dans le rapport.

II. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

8. Le secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP). On comptait 44 Parties à la Convention, 27 Parties au Protocole et 26 Parties à l'amendement sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans

¹ Tous les participants figurent dans la liste qui peut être consultée en ligne à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/wgp.htm>.

l'environnement et leur mise sur le marché. Depuis la dernière réunion du Groupe de travail était intervenue une nouvelle ratification du Protocole sur les RRTP, celle de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

9. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les RRTP. Il a pris note aussi de l'initiative du Président d'écrire une lettre aux Parties et Signataires qui n'avaient pas encore ratifié la Convention ou l'amendement pour les inviter instamment à le faire dès que possible.

III. Questions de fond

A. Participation du public aux travaux des instances internationales

10. Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales a présenté le rapport sur la cinquième réunion de l'Équipe spéciale et l'atelier connexe, tenus à Genève le 29 juin 2010 (ECE/MP.PP/WG.1/2011/3) et informé le Groupe de travail sur les préparatifs de la sixième réunion de l'Équipe spéciale et de l'atelier connexe, tenus à Genève les 23 et 24 février 2011. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport sur la sixième réunion de l'Équipe spéciale, ainsi que le document résumant les conclusions de la consultation engagée par l'Équipe spéciale, soient publiés en tant que documents officiels, dans les langues officielles de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, afin d'être examinés par la Réunion des Parties à sa quatrième session, qui se tiendrait à Chisinau du 29 juin au 1^{er} juillet 2011.

11. Le Président a présenté un projet de décision visant à promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.1). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.1²) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

B. Accès à la justice

12. Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice a rendu compte de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale, tenue à Genève les 7 et 8 février 2011, lors de laquelle a été examiné l'état d'avancement des études analytiques réalisées sous la direction de l'Équipe sur les coûts et les voies de recours et sur les activités de renforcement des capacités et de partage de l'information, telles que la création d'une base de données sur la jurisprudence dans le centre d'information sur la Convention d'Aarhus. L'Équipe spéciale avait invité les Parties et les autres acteurs intéressés à soumettre des affaires au secrétariat pour alimenter la base de données. Elle avait discuté de la coopération avec l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel et étudié la possibilité d'organiser un atelier sous-régional en Asie centrale ainsi qu'une rencontre avec des avocats chargés de la défense d'intérêts publics. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport sur la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

² Tous les documents modifiés à la réunion peuvent être consultés à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/env/pp/wgp.htm>.

13. Le Président a présenté un projet de décision sur l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.2). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.2) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session. Le Président a remercié la Suède pour son travail à la tête de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice et exprimé l'espoir que la question du pays qui dirigerait l'Équipe spéciale après la quatrième session serait bientôt réglée.

C. Moyens informatiques et centres d'échange d'informations

14. Le secrétariat a présenté un rapport informel concernant l'atelier sur les outils électroniques pour l'Europe du Sud-Est, tenu à Skopje les 25 et 26 novembre 2010 (PP/WG-13/Inf.7) et rendu compte des travaux relatifs au centre d'information sur la Convention d'Aarhus et à PRTR.net. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

15. Le Président a présenté un projet de décision sur l'accès à l'information (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.3). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.3) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

D. Participation du public au processus décisionnel

16. Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel a présenté le rapport sur la première réunion de l'Équipe spéciale, tenue à Genève les 25 et 26 octobre 2010, rapport qui contenait notamment un projet de plan de travail pour 2011-2014 (ECE/MP.PP/WG.1/2011/5). Le Groupe de travail a pris note du rapport, approuvé le projet de plan de travail et transmis celui-ci pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

E. Organismes génétiquement modifiés

17. Le secrétariat a présenté un rapport informel sur l'atelier organisé en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique concernant les organismes génétiquement modifiés (PP/WG-13/Inf.6), qui s'est tenu à Nagoya (Japon) les 8 et 9 octobre 2010 parallèlement à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

IV. Procédures et mécanismes

A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

18. Le secrétariat a indiqué que, depuis la précédente réunion du Groupe de travail, le Comité d'examen du respect des dispositions avait tenu deux réunions lors desquelles il avait examiné des communications selon lesquelles le Bélarus et l'Autriche n'auraient pas

respecté les dispositions de la Convention. Le Comité avait adopté des conclusions concernant six communications, concluant au non-respect des dispositions par l'Arménie, le Bélarus, le Royaume-Uni et la Slovaquie. Depuis la dernière réunion du Groupe de travail, le Comité avait reçu six nouvelles communications, dont quatre avaient été considérées comme recevables. Un dossier avait été clos à la demande de l'auteur, et le Comité ne s'était pas encore prononcé sur une communication, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de l'auteur. Comme suite à la demande du secrétariat, une dérogation relative au volume de la documentation avait été accordée pour le traitement de tous les documents du Comité en attente depuis sa vingt-troisième réunion, tenue du 31 mars au 3 avril 2009. Cependant, la Division des services de conférence de l'ONU n'avait pas proposé de solution concrète pour l'avenir. Le secrétariat avait donc engagé de nouvelles négociations sur le traitement des futurs documents dont la longueur pourrait dépasser la limite fixée quant au nombre de mots. Le secrétariat a présenté une note sur l'élection des membres du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2011/7).

19. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées et prié le secrétariat de faire en sorte que les documents établis par le Comité d'examen du respect des dispositions à l'intention de la Réunion des Parties soient publiés en tant que documents officiels, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examinés par la Réunion des Parties à sa quatrième session. Il a également pris note d'une candidature présentée par l'Arménie au Comité et d'une déclaration de la Slovaquie concernant les conclusions du Comité au sujet de l'affaire ACCC/C/2009/41 relative au respect des dispositions par la Slovaquie.

B. Rapports nationaux d'exécution

20. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail de la situation relative à la présentation des rapports nationaux d'exécution et à la préparation du rapport de synthèse pour la quatrième session de la Réunion des Parties.

21. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et décidé que les Parties qui n'avaient pas présenté leur rapport avant la date limite devaient le faire dans les meilleurs délais afin que tous les rapports nationaux d'exécution puissent être pris en considération dans la rédaction du rapport de synthèse. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport de synthèse soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

C. Système de présentation des rapports

22. Le Président a présenté un projet de décision sur le système de présentation des rapports (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.4). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.4) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

D. Guide d'application de la Convention

23. Le secrétariat a fait le point sur la mise à jour du Guide d'application, notamment en ce qui concerne les procédures et le calendrier. Le nouveau Guide d'application serait disponible pour information à la quatrième session de la Réunion des Parties. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

E. Renforcement des capacités

24. Le secrétariat a présenté un rapport informel sur la sixième réunion de coordination pour le renforcement des capacités, tenue à Genève le 7 décembre 2010 (PP/WG-13/Inf.8). Les délégations ont communiqué des informations sur leurs activités en matière de renforcement des capacités. Il a été proposé de développer des activités plus ciblées, en lien avec les priorités énoncées dans le programme de travail de la Convention. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le secrétariat d'établir un rapport sur les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention et de faire en sorte qu'il soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

V. Promotion de la Convention

A. Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU

25. Le Groupe de travail a examiné plusieurs moyens de promouvoir le principe 10 de la Déclaration de Rio, notamment par l'adhésion à la Convention d'Aarhus, l'élaboration de conventions régionales ou la négociation d'une convention mondiale. Un représentant de l'Environmental Management and Law Association and the Access Initiative Europe (EMLA & TAI Europe) a présenté une initiative de l'Association visant à promouvoir la négociation, d'ici à 2012, d'instruments régionaux contraignants portant sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice, tels que définis par la Convention d'Aarhus. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

26. Le Président a présenté un projet de décision sur l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la CEE (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.5). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.5) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

B. Activités de sensibilisation et communication

27. Le secrétariat a présenté un projet de stratégie de communication (PP/WG-13/Inf.1). Le Groupe de travail a pris note du projet, formulé des observations et décidé que les Parties et les acteurs intéressés devaient envoyer leurs observations au secrétariat pour le 20 février 2011. Le projet de stratégie serait ensuite révisé en fonction de ces observations et envoyé au Groupe d'experts pour avis, puis le secrétariat en établirait la version finale. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de faire en sorte que le projet de stratégie de communication soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

VI. Programme de travail et fonctionnement de la Convention

A. Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014

28. Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/WG.1/2011/8). Le Groupe de travail a pris note de ces informations et prié le

secrétariat d'établir un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, notamment un rapport financier, et de faire en sorte qu'il soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

B. Programme de travail pour 2012-2014

29. Le Président a présenté un projet de décision sur le programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.6). Le Groupe de travail a examiné le projet de décision et convenu d'examiner, à sa réunion suivante, une proposition de l'Union européenne sur la hiérarchisation des activités, à incorporer dans l'annexe I au projet de décision. Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.6) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par lui-même à sa quatorzième session et par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

C. Possibilités de services d'expert/de conseils au titre de la Convention

30. Le secrétariat a présenté une note informelle sur la création d'un mécanisme permettant de dispenser des conseils et une assistance spécialement adaptés aux besoins de chaque pays (PP/WG-13/Inf.3). Le Groupe de travail a pris note de cette information.

D. Questions financières

31. Le secrétariat a présenté un exposé informel sur les contributions financières reçues pour être utilisées en 2010 et 2011 et sur les dépenses effectuées en 2010 ou prévues pour 2011, ainsi qu'un exposé général des dépenses et des besoins relatifs aux ressources humaines pour 2010-2011 (PP/WG-13/Inf.2). Le Groupe de travail a pris note de ces informations et communiqué des données concernant les contributions attendues en 2011 (voir tableau ci-après).

32. Le Président a présenté un projet de décision sur les dispositions financières (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.7). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.7) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

<i>Pays</i>	<i>Contribution annoncée pour 2011</i>
Albanie	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010
Allemagne	A versé 60 000 dollars
Arménie	Prévoit d'augmenter sa contribution par rapport à 2010
Autriche	Prévoit de verser 10 000 euros en juin 2011
Bélarus	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010
Belgique	Devrait verser la même contribution qu'en 2010
Croatie	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010
Danemark	A versé 67 000 dollars pour la Convention et 33 000 dollars pour le Protocole sur les RRTP pour la période 2010-2012
Espagne	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010

<i>Pays</i>	<i>Contribution annoncée pour 2011</i>
Estonie	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010 au second semestre de 2011
Finlande	Prévoit de verser entre 8 000 et 10 000 euros d'ici à avril 2011
France	Prévoit de verser 92 000 euros, dont 17 000 euros affectés à l'atelier des 23 et 24 février 2011 sur la participation du public aux travaux des instances internationales
Géorgie	Espère augmenter sa contribution par rapport à 2010
Hongrie	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010
Italie	Prévoit de verser sa contribution au premier semestre de 2011
Irlande	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010 d'ici à juillet 2011
Kirghizistan	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010
Lettonie	A versé 2 000 euros
Norvège	Prévoit de verser entre 20 000 et 25 000 dollars d'ici à avril 2011
Pays-Bas	Prévoit de verser 20 000 euros pour la Convention et 20 000 euros pour le Protocole sur les RRTP
République de Moldova	A versé 500 dollars
République tchèque	A versé 15 000 dollars pour la Convention et 10 000 dollars pour le Protocole sur les RRTP
Slovénie	Prévoit de verser des contributions pour la Convention et pour le Protocole
Suède	Devrait verser une contribution semblable à celle de 2010
Suisse	Devrait verser la même contribution qu'en 2010 et augmenter sa contribution après ratification de la Convention
Royaume-Uni	Devrait verser la même contribution qu'en 2010
Union européenne	Prévoit de verser la même contribution qu'en 2010

VII. Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties

A. Déclaration

33. Le Président a présenté les grandes lignes d'un projet de déclaration (PP/WG-13/Inf.4). Le Groupe de travail a examiné le projet et décidé de rédiger une déclaration courte et concise, de caractère politique, mettant l'accent sur le rôle de la Convention dans la promotion du développement durable, dans le cadre du processus Rio+20³. Il a décidé

³ Rio+20 est la dénomination abrégée de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro en 2012.

aussi d'inviter les Parties, les Signataires et les autres acteurs intéressés à soumettre au secrétariat, pour le 25 février 2011, des propositions concernant la teneur de la déclaration. Il a chargé le Bureau d'élaborer un avant-projet de texte, qui serait distribué aux Parties, Signataires et autres acteurs intéressés pour observations avant mise au point de la version finale par le Bureau. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de faire en sorte que le projet de déclaration soit publié en tant que document officiel, dans les langues officielles de la CEE, afin d'être examiné par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

34. La délégation ouzbèke a proposé que le Secrétaire général de l'ONU fasse une allocution à la quatrième session de la Réunion des Parties. Le secrétariat a été chargé d'étudier cette possibilité.

B. Futur plan stratégique

35. Le Président a présenté un projet de décision sur la planification stratégique (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.8). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.8) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

C. Ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties

36. Le Président a présenté un projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/WG.1/2011/L.9). Le Groupe de travail a modifié le projet (AC/WGP-13/CRP.9) avant de l'approuver et de le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

D. Dispositions d'ordre pratique pour la quatrième session de la Réunion des Parties

37. La délégation de la République de Moldova a fait le point sur les préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties, notamment sur ses modalités pratiques, et le secrétariat a présenté une note sur la question (PP/WG-13/Inf.5). Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

VIII. Questions diverses

38. Se référant à la charte adoptée par l'Union européenne concernant les chercheurs, un membre du public s'est dit préoccupé par une déclaration de l'Union selon laquelle les membres du public qui n'étaient pas affiliés à une organisation ne devaient pas être autorisés à donner leur avis sur le fonctionnement interne de l'Union européenne.

IX. Adoption des décisions et clôture de la réunion

39. Le Groupe de travail a adopté les principales conclusions et décisions présentées par le Président au cours de la réunion et prié le secrétariat de mettre au point le rapport final, en consultation avec le Président, et d'y incorporer les conclusions et les décisions adoptées.